

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

24 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008⁽¹⁾

PROGRAMME JUSTIFICATIF

(1) Voir Doc. n°567 (2007-2008) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 01 - Dotation au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	3
Division organique 06 - Cabinets ministériels	3
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et Organismes non rattachés aux divisions organiques	4
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	4
Division organique 12 - Informatique	7
Division organique 13 - Gestion des immeubles	7
Division organique 14 - Relations internationales et actions du fonds social européen	8
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	9
Division organique 16 - Santé	10
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	11
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée	12
Division organique 19 - Enfance	12
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	13
Division organique 21 - Arts de la Scène	15
Division organique 22 - Livre	19
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	19
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	21
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	23
Division organique 26 - Sport	24

	<u>Page</u>
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	26
Division organique 41 - Inspection de l'Enseignement	28
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	29
Division organique 45 - Recherche scientifique	29
Division organique 46 - Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	31
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	31
Division organique 48 - Centres P.M.S.	32
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	33
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	34
Division organique 52 - Enseignement secondaire	37
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	40
Division organique 54 - Enseignement universitaire	42
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	45
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	48
Division organique 57 - Enseignement artistique	50
Division organique 58 - Enseignement à distance	52
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85 - Dette directe	53
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	53
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	54

CHAPITRE I SERVICES GENERAUX

DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MEDiateur DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 1 - PARLEMENT

11. Charges diverses

- 01.31 11 Dotation au Parlement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 206 milliers d'euros
 Adaptation du montant en vue de couvrir les charges liées à l'augmentation de l'inflation

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTERIELS

PROGRAMME 0 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

02. Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

- 11.02 02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Adaptation à l'index

03. Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports

- 11.02 03 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 12.06 03 Indemnités de logement
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Crédit non utilisé

04. Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

- 11.02 04 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

05. Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale

- 11.02 05 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Solde crédits années antérieures

06. Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

- 11.02 06 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

08. Cabinet du Ministre-Président

- 11.02 08 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation du montant en vue de couvrir les charges liées à l'augmentation de l'inflation

- 12.19 08 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation du montant en vue de couvrir les charges liées à l'augmentation de l'inflation

09. Cabinet du Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire

- 11.02 09 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

91. Loyers - Frais de fonctionnement

- 12.06 91 Loyers des sites extérieurs - cabinets
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation du montant en raison de l'indexation - Transfert de l'A.B.12.07.91
- 12.07 91 Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.06.91

DIVISION ORGANIQUE 10

SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5 - SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIERE ADMINISTRATIVE ET PECUNIAIRE DES CABINETS

51. Dépenses de personnel

- 11.02 51 Traitements et indemnités du personnel
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'A.B.12.08.52

52. Frais de fonctionnement

- 12.08 52 Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2006 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle"
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour la prise en charge des assurances

DIVISION ORGANIQUE 11

AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 371 milliers d'euros
 Adaptation de l'estimation des dépenses

- 11.06 01 Crédit variable destiné aux rémunérations des membres du personnel subventionné du Ministère de la Communauté française (B)
Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros
 Adaptation de l'article de dépense concerné au montant constaté au 31/12/2007 pour l'annulation du Fonds
- 02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions**
- 01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 25169 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées
- 01.06 02 Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics
Réduction : - 173 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées
- 01.08 02 Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente
Réduction : - 508 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées
- 01.09 02 Provision et litiges dans le cadre du décret du 3 mars 2004 relatif aux centres de jeunes et maisons de jeunes
Réduction : - 645 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées
- 01.10 02 Provision dans le cadre des MENA
Réduction : - 325 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.28.14 de la DO 17
- 01.11 02 Provision dans le cadre des équipes SOS Enfants
Réduction : - 206 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11 de la DO 19
- 01.12 02 Provision conjoncturelle et de solidarité pour l'ensemble des francophones
Réduction : - 53000 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées
- 01.13 02 Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques
Réduction : - 5990 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.14 02 Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF (nouveau)
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 794 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour couvrir les dépenses en gestion de bâtiments

- 12.03 02 Dépenses de consommation énergétique
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Adaptation du montant en raison de l'augmentation des prix des fournisseurs d'énergie
- 12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)
Crédit supplémentaire : 4330 milliers d'euros
 Adaptation du montant en raison de l'octroi de la gratuité pour les transports en commun et pour l'octroi de titres-repas au personnel

06. Médecine du travail

- 12.34 06 Conventions inhérentes à la Médecine du travail
Crédit supplémentaire : 57 milliers d'euros
 Adaptation du montant à l'indice santé (3,3%)

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SELECTION

21. Formation

- 01.06 21 Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics
Réduction : - 4255 milliers d'euros
 Transfert vers les allocations de base concernées

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française

- 12.25 31 Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend
Crédit supplémentaire : 151 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des dépenses et des projets prévus et en particulier l'organisation des fêtes de la Communauté française - Transfert partiel de l'A.B.12.29.31
- 12.29 31 Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain
Réduction : - 78 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des dépenses estimées. La réduction compense partiellement les augmentations sur les allocations de base 33.06.32 et 12.25.31 de cette même DO
- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Compensation partielle de la création de la nouvelle allocation de base 41.01.31 de cette même DO

- 41.01 31 Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations (nouveau)
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros

Ce montant est destiné à financer le protocole de collaboration entre, d'une part, la Communauté française et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et, d'autre part, entre la Communauté française et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Le décret visant à lutter contre certaines formes de discriminations transpose les dernières directives européennes en la matière -
Transfert partiel de l'A.B.33.05.31

32. Egalité des chances

- 33.06 32 Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française

Crédit supplémentaire : 52 milliers d'euros

Adaptation du montant en fonction des besoins - Transfert partiel de l'A.B.12.29.31

35. Initiatives dans le domaine de l'éducation

- 12.02 35 Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation

Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros

Financement, en collaboration avec la Fondation Prince Philippe, de projets d'échanges linguistiques pour les élèves et les enseignants

PROGRAMME 9 - CELLULE COMPTABILITE

90. Cellule comptabilité

- 01.01 90 Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique (nouveau)

Crédit supplémentaire : 2148 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

- 74.02 90 Dépenses patrimoniales dans le cadre de l'acquisition et de l'implémentation d'un progiciel de gestion intégrée de la comptabilité en partie double

Réduction : - 2148 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B.01.01.90

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14. Dotation ETNIC - Cyberécoles

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Crédit supplémentaire : 693 milliers d'euros

Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

11. Gestion des immeubles de la Communauté française

- 72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment

Crédit supplémentaire : 293 milliers d'euros

Crédits supplémentaires pour faire face à la liquidation de l'encours

12. Loyers et énergie

- 12.06 12 Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments
Réduction : - 95 milliers d'euros
 Réduction du budget des loyers de l'année en cours.
Crédits supplémentaires années antérieures : 344 milliers d'euros
 Crédits supplémentaires années antérieures sollicités pour des factures relatives à la taxe régionale et au précompte immobilier de 2006 de deux bâtiments: "Les Ateliers" et "City Center"

14. Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française

- 22.21 14 Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"
Crédit supplémentaire : 272 milliers d'euros
 Adaptation du montant en raison de la révision triennale des taux d'intérêt sur l'emprunt du bâtiment concerné

DIVISION ORGANIQUE 14**RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN****PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES****11. Commissariat général aux Relations Internationales**

- 41.01 11 Dotation au Commissariat général aux Relations internationales
Crédit supplémentaire : 419 milliers d'euros
 Adaptation du montant afin de faire face à des dépenses supplémentaires de traitements, aux dépenses liées aux délégations, à l'exercice des missions ainsi qu'à la provision d'index

12. Interventions diverses dans le cadre des relations internationales

- 12.73 12 Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Adaptation du montant afin d'apurer des créances pour les années 2004, 2005, 2006 en faveur de l'IWEPS

PROGRAMME 4 - PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE**41. Services extérieurs de promotion internationale**

- 12.01 41 Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B.74.01.41
- 74.01 41 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'A.B.12.01.41

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12. Hôpitaux universitaires

- 41.31 12 Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Prévisions actualisées par la banque Fortis

- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 23 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 23 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22. Musées

- 52.41 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

23. Infrastructures culturelles

- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 104 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments · Région de langue française
Crédit d'engagement
Réduction : - 176 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.08.13 de la DO 20

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments · Région de langue française
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 338 milliers d'euros
 Transfert partiel (176 milliers d'euros) vers l'A.B.33.08.13 de la DO 20

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments ·
Région bruxelloise
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 187 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 72.65 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement
de bâtiments
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 31 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 16 SANTÉ

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération
Réduction : - 11 milliers d'euros
Crédits transférés sur l'allocation de base 33.06.25 afin d'honorer les créances en matière de
dépistage de la surdit  néonatale

PROGRAMME 2 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

24. Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)

- 33.01 24 Prévention des assuétudes
Crédit supplémentaire : 147 milliers d'euros
Financement des programmes pluriannuels en cours
- 33.03 24 Prévention des cancers
Crédit supplémentaire : 250 milliers d'euros
Financement de la numérisation du programme de dépistage du cancer du sein et du
lancement du dépistage du cancer colorectal
- 33.01 25 Subventions aux organismes agréés
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Financement des subventions de base et des subventions complémentaires des CLPS et
des services communautaires agréés
- 33.02 25 Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement
Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros
Financement de programmes pilotes tels que la banque de données périnatales, les
programmes INTERREG IV, ...
- 33.05 25 Dépistage des anomalies métaboliques
Crédits supplémentaires années antérieures : 20 milliers d'euros
Crédits destinés à honorer les créances de 2007
- 33.06 25 Dépistage de la surdit  néonatale
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Financement du programme de dépistage de la surdit  néonatale

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE**31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole**

- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E.libres
Crédit supplémentaire : 82 milliers d'euros
 Adaptation des moyens en fonction de la population scolaire arrêtée au 31 mars 2008 et correction de l'indexation
- 33.03 31 Subventions non marchand
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Adaptation des moyens en fonction de l'augmentation de l'index
- 43.01 31 Subventions de fonctionnement des services P.S.E.officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros
 Adaptation des moyens en fonction de la population scolaire arrêtée au 31 mars 2008 et indexation plus importante que prévue à l'initial 2008
- 32. Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole**
- 33.02 32 Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Crédits facultatifs transférés sur le programme 2 de la DO 16

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**01. Fonctionnement de divers services**

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services :
 frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédits supplémentaires années antérieures : 37 milliers d'euros
 Crédits destinés à honorer les créances de 2007

02. Energie

- 12.03 02 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon
Réduction : - 37 milliers d'euros
 Crédits transférés sur l'allocation de base 12.02.01 en crédits années antérieures afin d'honorer les créances de 2007

07. Provision

- 01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 467 milliers d'euros
 Transfert des crédits initiaux de la provision index sur l'allocation de base 33.28.14 (-3123 milliers d'euros) et ajout du complément d'indexation pour 2008 (2656 milliers d'euros)

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS**11. Prévention générale**

- 33.08 11 Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
 Crédits destinés à honorer les créances de 2007

12. Initiatives locales

- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros
Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
 Crédits destinés à honorer les créances de 2007
 Crédits destinés à financer les SAS et les projets pilotes du plan Aide à la Jeunesse adopté en Gouvernement le 19 mai 2006

14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros
 Crédits destinés à honorer les créances de 2007
- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement
Crédit supplémentaire : 3448 milliers d'euros
 Crédits destinés à financer la double indexation des subsides 2008 soit 3123 milliers d'euros ainsi qu'un complément destiné aux services MENA
- 33.35 14 Subventions non marchand
Crédit supplémentaire : 243 milliers d'euros
 Correction de l'indexation
- 33.36 14 Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse
Réduction : - 998 milliers d'euros
 Crédits jugés suffisants

15. Etudes et recherches scientifiques

- 33.06 15 Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse
Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros
 Crédits destinés à honorer les créances de 2007
 Crédits destinés à financer les SAS et les projets pilotes du plan Aide à la Jeunesse adopté en Gouvernement le 19 mai 2006

DIVISION ORGANIQUE 18
AIDE SOCIALE SPECIALISEE

PROGRAMME 1 - AIDE AUX DETENUS**12. Aide sociale aux détenus**

- 33.06 12 Subventions non marchand
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Correction de l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 19
ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE**11. Office de la Naissance et de l'Enfance**

- 01.01 11 Provision pour politiques nouvelles
Réduction : - 1700 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11

- 33.06 11 Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances
Réduction : - 2851 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11
- 33.36 11 Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées
Réduction : - 4854 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11
- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 15480 milliers d'euros
 Application de l'article 194, § 1 du contrat de gestion 2008-2012 qui prévoit que les subventions et dotations complémentaires soient intégrées dans la dotation de base à partir de 2008. Prises en compte des décisions du secteur XVII et du Comité A et intégration des provisions
- 41.04 11 Provision pour l'indexation de l'ONE
Réduction : - 2287 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11
- 41.06 11 Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand
Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros
 Correction de l'indexation

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance
Réduction : - 1 millier d'euros
 Transfert vers le CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
 Solde d'une subvention de 2006

DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Personnel

- 01.01 01 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand
Crédit supplémentaire : 479 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 02. Biens et services**
- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 12.06 02 Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation en fonction d'une indexation à 3,3%
- 12.31 02 Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles
Réduction : - 13 milliers d'euros
 Contrats d'entretien Axima transférés dans les contrats-programmes des opérateurs

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

- 01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel
Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B.33.29.37 de la DO 21
Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
 Créance liée au dossier de l'évaluation "Architecte" dont les justificatifs sont arrivés tardivement
- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.06 13 Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015" (nouveau)
Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires
Réduction : - 285 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.08 13 Subventions relatives aux charges d'emprunt de l'ASBL "Les Grignoux" (nouveau)
Crédit supplémentaire : 176 milliers d'euros
 Transfert de l'A.B.72.42.23 de la DO 15 en vue de couvrir les charges d'emprunt de l'ASBL concernée
- 15. Organismes culturels**
- 33.01 15 Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)
Réduction : - 140 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.11.04.01 de la DO 11 (salaire de la déléguée générale à la préservation et l'exploitation des patrimoines)

PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS

21. Centres culturels

- 33.39 21 Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française
Crédit supplémentaire : 128 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 33.40 21 Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 22. Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL**
- 33.41 22 Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 23. Palais des Beaux-Arts de Charleroi ASBL**
- 33.42 23 Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 25. Halles de Schaerbeek**
- 33.45 25 Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (indexation à 3,3%, activités intégrées dans le nouveau contrat-programme et augmentation du coefficient des contrats Axima)
- 26. Centre culturel "Le Manège Mons"**
- 33.01 26 Subvention au Centre culturel transfrontalier "Le Manège Mons"
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- PROGRAMME 3 - COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**
- 31. Commission communautaire française**
- 45.01 31 Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)
Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros
Révision de l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 21 ARTS DE LA SCÈNE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

- 15. Diffusion et promotion artistiques**
- 33.03 15 Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (révision de l'indexation, soutien des petits lieux)
Transfert de l'A.B.33.09.17
- 33.04 15 Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 17. Activités pluridisciplinaires**
- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 33.09 17 Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture
Réduction : - 12 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 33.10 17 Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier "Le Manège Mons"
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros
Révision de l'indexation

PROGRAMME 2 - THEATRE

21. Initiatives diverses en matière théâtrales

- 33.02 21 Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région bruxelloise
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation

22. Théâtre National et centres dramatiques régionaux

- 33.38 22 Subvention au Théâtre National
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Révision de l'indexation

- 33.39 22 Subvention aux centres dramatiques régionaux
Crédit supplémentaire : 52 milliers d'euros
Révision de l'indexation

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Crédit supplémentaire : 327 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (révision de l'indexation, contrats d'entretien pour le Théâtre Les Tanneurs, activités de création du Théâtre de la Valette (transfert de 10 milliers d'euros de l'A.B.33.04.29) et nouvelles conventions au bénéfice de jeunes créateurs)

- 33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés
Réduction : - 49 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.33.39.23

25. Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse

- 33.46 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (révision de l'indexation, renouvellement de conventions ou contrats-programmes) - Transfert partiel de l'A.B.33.47.25

- 33.47 25 Subventions aux compagnies et théâtres agréés
Réduction : - 18 milliers d'euros
Révision de l'indexation et transfert vers l'A.B.33.46.25

26. Théâtre-action

- 33.48 26 Subventions au Théâtre-action
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
Révision de l'indexation

27. Théâtre dialectal et folklorique

- 33.49 27 Subventions au Théâtre dialectal et folklorique
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Révision de l'indexation

29. Promotion, recherche et création théâtrales

- 33.04 29 Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert vers l'A.B.33.39.23 pour le Théâtre de la Valette
- 33.06 29 Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins (révision de l'indexation et subventionnement des associations de promotion)

PROGRAMME 3 - MUSIQUE**32. Subventions en musique classique**

- 33.22 32 Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.23 32 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.35 32 Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Révision de l'indexation

33. Subventions en musique non classique

- 33.16 33 Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.18 33 Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Transfert (de l'A.B.33.09.17) du subside attribué au projet Ciney Jazz Night
- 33.20 33 Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

34. Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique

- 33.17 34 Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

35. Opéra Royal de Wallonie

- 33.26 35 Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 144 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

36. Orchestre philharmonique de Liège

- 33.27 36 Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 84 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

37. Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions

- 33.29 37 Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés
Réduction : - 94 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert vers l'A.B.01.01.11 de la DO 20
- 33.30 37 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert de l'A.B.33.34.37 pour honorer des conventions en cours
- 33.31 37 Subventions aux associations de production discographique conventionnées
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.32 37 Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.33 37 Subventions à diverses associations musicales conventionnées
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.34 37 Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert vers l'A.B.33.30.37
- 33.35 37 Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.36 37 Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.37 37 Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.38 37 Subvention à l'ASBL Ars Musica
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 4 - ARTS DE LA DANSE

42. Centre chorégraphique de la Communauté française

- 33.28 42 Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

43. Compagnies de danse

- 33.36 43 Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.37 43 Subventions aux compagnies de danse conventionnées
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 6 - ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE**62. Compagnies**

- 33.62 62 Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

DIVISION ORGANIQUE 22
LIVRE

PROGRAMME 1 - LECTURE PUBLIQUE**11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre**

- 43.05 11 Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.43.11.15

15. Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978

- 43.11 15 Fonds documentaires spécialisés
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Transfert de l'A.B.43.05.11 pour la convention "Centre de documentation de l'Ourthe moyenne"

PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE**21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres**

- 33.16 21 Aide à la création littéraire
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Révision de l'indexation pour le Centre des écritures dramatiques et la Maison des Auteurs
- 33.17 21 Aide à l'édition littéraire
Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert de l'A.B.33.18.21
- 33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transfert vers l'A.B.33.17.21

DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 2 - JEUNESSE**21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse**

- 12.30 21 Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et au frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)
Crédit supplémentaire : 42 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 12.33 21 Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

- 33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)
Crédit supplémentaire : 141 milliers d'euros
 Indexation à 3,3% au lieu de 2% et moyens nécessaires pour appliquer le Décret Emploi (17/12/2003)
- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000 et du 3 mars 2004)
Crédit supplémentaire : 404 milliers d'euros
 Indexation à 3,3% au lieu de 2% et moyens nécessaires pour appliquer le Décret Emploi (17/12/2003), notamment pour les centres en attente d'agrément
- 33.03 23 Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse
Réduction : - 1250 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.52.01.23
- 33.20 23 Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Indexation à 3,3% au lieu de 2%
- 52.01 23 Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse (nouveau)
Crédit supplémentaire : 1250 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base - Transfert de l'A.B.33.03.23

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE**31. Activités du Service**

- 12.40 31 Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour assurer le fonctionnement et les missions du service
- 33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret
Crédit supplémentaire : 899 milliers d'euros
 Révision de l'indexation, reconnaissance à durée indéterminée de 8 nouvelles associations, financement des compléments de subventions dus pour les postes permanents Communauté française - Transfert partiel à partir de la provision se trouvant à l'A.B.01.08.02 de la DO 11
- 33.07 31 Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Montant sollicité pour assurer le subventionnement rectificatif d'années antérieures de 3 associations - Transfert de l'A.B.33.08.31
- 33.08 31 Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003
Réduction : - 124 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et transferts partiels vers les A.B.33.07.31 et 33.30.31

- 33.10 31 Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente (nouveau)
Crédit supplémentaire : 715 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Adaptation du montant pour assurer le subventionnement des conventions et maintenir le subventionnement des associations reconnues par les arrêtés royaux de 1921 et 1971
Ce crédit tient compte d'une indexation des subventions permanentes
Transfert de l'A.B.33.08.31
- 33. Soutien aux centres d'expression et de créativité**
- 33.33 33 Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs
Crédit supplémentaire : 87 milliers d'euros
Augmentation du montant pour corriger une erreur matérielle par rapport au budget initial 2008, et révision de l'indexation
Crédits supplémentaires années antérieures : 10 milliers d'euros
Régularisation de la subvention 2007 du CEC le Miroir Vagabond
- 34. Conseil supérieur de l'Education permanente**
- 12.41 34 Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière
Réduction : - 28 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.12.40.31
- PROGRAMME 4 - ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES**
- 41. Formation des animateurs**
- 33.10 41 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels
Réduction : - 715 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant pour le secteur Jeunesse
- 33.11 41 Subventions pour la formation d'animateurs volontaires
Crédit supplémentaire : 282 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des taux horaire envisagés (22,50 euros à partir de 2008)

DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

- 11. Patrimoine culturel et Musées**
- 33.34 11 Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 12. Musée Royal de Mariemont**
- 41.30 12 Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Révision de l'indexation

13. Ethnologie et Folklore

- 33.01 13 Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.22.13

- 33.22 13 Subventions aux activités de recherche ethnologique
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins - Transfert de l'A.B.33.01.13

14. Archives

- 33.37 14 Mundaneum
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.38 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et application des décisions du Conseil des archives privées

PROGRAMME 2 - ARTS PLASTIQUES**21. Initiatives propres et aide aux institutions et associations**

- 33.31 21 Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions
Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros
 Indexation à 3,3% au lieu de 2% et exécution de décisions ministérielles - Transfert de l'A.B.74.21.21
- 33.41 21 Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 74.21 21 Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain
Réduction : - 42 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.31.21

22. Musée des Arts contemporains du Grand Hornu

- 33.36 22 Subventions au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 3 - PATRIMOINE ET CREATION**31. Dépenses et subventions diverses**

- 33.01 31 Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Indexation de la subvention
- 33.02 31 Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Indexation de la subvention

DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

12. Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel

- 41.01 12 Dotation pour le fonctionnement du CSA
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Indexation en vertu de l'article 3 du contrat de financement du 11 avril 2005

13. Organismes d'audiovisuel

- 74.05 13 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins des Ateliers et de la Médiathèque

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO

21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle

- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et alimentation d'un fonds spécial sur lequel la RTBF dispose d'un droit de tirage (en vertu de son contrat de gestion)

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Crédit supplémentaire : 2163 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et augmentation du taux de cotisations au régime de pension

- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite

- 81.05 32 RTBF - Soutien au projet TV5
Crédit supplémentaire : 213 milliers d'euros
 Montant supplémentaire de 2,5% par rapport à l'indexation annuelle de 2,5% et enveloppe pour permettre à TV5 Monde d'acquérir des droits de diffusion sur des œuvres audiovisuelles de la Communauté française

- 81.07 32 Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

33. Soutien aux télévisions locales

- 31.09 33 Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision
Réduction : - 44 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.74.06.33
- 33.10 33 Subventions aux télévisions locales
Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation
- 33.12 33 Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Participation de Notélé au projet Transpuls qui bénéficie d'un cofinancement européen

- 74.06 33 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros
 Adaptation du montant pour répondre aux demandes exceptionnelles en équipement - Transfert de l'A.B.31.09.33

PROGRAMME 4 - PRESSE

41. Aide directe à la presse d'opinion

- 41.01 41 Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Révision de l'indexation en fonction de l'indice santé effectif de décembre 2007

DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens et services

- 12.01 01 Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Prise en compte des conseils juridiques pour les décrets "Chèque Sport" et "Licence Tireur sportif" - Transfert de l'A.B.33.01.36

03. Energie

- 12.03 03 Dépenses de consommation 2nergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

14. Centres sportifs

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

22. Etudes et recherches dans le domaine du sport

- 12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs

- 33.15 32 Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers le CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 10 milliers d'euros
 Solde créances années antérieures

34. Insertion sociale par le sport

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Majoration destinée à répondre au succès de l'opération "Eté Jeunes"

35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs

- 33.03 35 Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Révision de l'indexation
- 33.21 35 Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret
Crédit supplémentaire : 84 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et adaptation aux besoins
- 33.24 35 Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés
Crédits supplémentaires années antérieures : 34 milliers d'euros
 Solde d'une subvention 2003 suite au règlement du litige avec l'association concernée
- 52.10 35 Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité
Réduction : - 151 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage

- 12.35 36 Evaluation des sportifs de haut niveau
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
 Révision de l'indexation et réalisation de nouveaux projets
- 33.01 36 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'A.B.12.01.01

PROGRAMME 4 - SERVICES SPORTIFS EXTERIEURS**41. Dépenses de toute nature pour les installations**

- 12.40 41 Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

CHAPITRE III EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires

Crédit supplémentaire : 301 milliers d'euros

Décret du 2/2/2007 - Adaptation aux populations scolaires 2008 - Prise en compte des crédits nécessaires au déroulement des formations "réseaux"

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21. Provisions diverses

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels

Crédit supplémentaire : 1860 milliers d'euros

Adaptations des crédits aux montants nécessaires à la prise en charge des mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels

- 01.04 21 Provision pour politiques nouvelles

Réduction : - 7971 milliers d'euros

Conformément au principe de spécialité budgétaire, la provision a été redistribuée à destination des allocations de base sur lesquelles seront engagées les dépenses nouvelles en liaison avec la politique de l'enseignement (AB 01.02.21, 01.02.40 et 01.12.41 notamment)

24. Contrôle absences maladies

- 12.01 24 Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement

Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros

Adaptation du montant en vue de dégager les moyens budgétaires nécessaires à l'engagement sur une année scolaire complète

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement

Crédit supplémentaire : 4159 milliers d'euros

Adaptation des crédits pour le financement de projets pilotes en liaison avec la politique de l'enseignement

- 01.04 40 Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Adaptation des crédits aux besoins (notamment dépenses d'informatisation des CPMS)

- 01.11 40 Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Révision de l'indexation

- 01.12 40 Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux dépenses prévisionnelles 2008

41. Recherches en Education

- 01.10 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 01.12 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation (nouveau)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 780 milliers d'euros
 Crédits d'engagement nécessaires au financement d'une recherche pluriannuelle

- 01.12 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation (nouveau)
Crédit d'ordonnancement
Crédit supplémentaire : 149 milliers d'euros
 Adaptation aux moyens de paiement nécessaires en 2008 (recherche pluriannuelle)

44. Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

- 12.01 44 Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur
Réduction : - 815 milliers d'euros
 Transfert partiel vers l'A.B.41.30.44 et vers les crédits "fonction publique" (DO 11)

- 41.30 44 Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (nouveau)
Crédit supplémentaire : 615 milliers d'euros
 Mise en place du nouveau service à gestion séparée - Transfert de l'A.B.12.01.44

PROGRAMME 7 - ACTIONS VISANT A RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A PROMOUVOIR LA MOBILITE ETUDIANTE

70. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens

- 12.01 70 Dépenses relatives au Conseil supérieur de la mobilité
Réduction : - 31 milliers d'euros
 Transfert vers la DO 11 en contrepartie de l'engagement de personnel

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
90. Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

- 01.07 90 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle
Crédit supplémentaire : 4450 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux postes conventionnés en conformité avec les recettes prévisionnelles

91. Expérience pédagogique en milieu pluriculturel

- 01.08 91 Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

**DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

11. Personnel de l'Inspection des Centres PMS

- 11.03 11 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 270 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

12. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Réduction : - 233 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

13. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 398 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

14. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

15. Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion

- 11.03 15 Personnel statutaire
Réduction : - 364 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 73 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

18. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 11.03 18 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

19. Personnel de l'Inspection - Pilotage général

- 11.03 19 Personnel statutaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**23. Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire**

- 12.01 23 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Adaptation des dépenses de fonctionnement suivant les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 8 mars 2007

26. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 12.01 26 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
 Adaptation des dépenses de fonctionnement suivant les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 8 mars 2007

PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE**30. Service de Conseil et de Soutien pédagogique**

- 11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Réduction : - 194 milliers d'euros
 Application du décret du 8 mars 2007 - Réestimation par les services de l'administration des dépenses de personnel

DIVISION ORGANIQUE 44
BATIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

- 12.04 01 Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires
Crédit d'ordonnancement
Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros
 Adaptation des moyens de paiement aux dépenses engagées en 2007

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20. Recherche scientifique fondamentale collective**

- 31.01 20 Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - initiative ministérielle
Crédit supplémentaire : 152 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins et en particulier le lancement d'une nouvelle initiative ministérielle (étude hydrologique) - Transfert de l'A.B.41.15.35
- 33.01 20 Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 33.02 20 Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation
- 33.03 20 Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation
- 33.04 20 Subvention au Centre de Recherche sur l'Economie Wallonne (CREW)
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Révision de l'indexation

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- 33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés**
- 41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27/07/1971)
Crédit supplémentaire : 475 milliers d'euros
Révision de l'indexation en fonction de la correction d'index appliquée aux allocations de fonctionnement des trois universités complètes et des trois académies
- 41.05 33 Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion
Crédit supplémentaire : 204 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 41.06 33 Subsides pour recherche médicale (FRSM)
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 41.07 33 Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)
Crédit supplémentaire : 136 milliers d'euros
Révision de l'indexation via une adaptation à l'indice santé prévue en décembre 2008
Crédits supplémentaires années antérieures : 70 milliers d'euros
Régularisations des crédits 2007 compte tenu d'un indice santé réel de 107,44 en décembre 2007
- 41.08 33 Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)
Crédit supplémentaire : 93 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 41.10 33 Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs
Crédit supplémentaire : 122 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 34. Subventions diverses**
- 41.10 34 Subventions aux centres de génétique humaine reconnus
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 35. Fonds et programmes de recherche**
- 41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires
Crédit supplémentaire : 214 milliers d'euros
Révision de l'indexation via l'estimation à l'indice santé prévue en décembre 2008
Crédits supplémentaires années antérieures : 110 milliers d'euros
Régularisations des crédits 2007 compte tenu d'un indice santé réel de 107,44 en décembre 2007

- 41.14 35 Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires
Crédit supplémentaire : 213 milliers d'euros
 Révision de l'indexation via l'estimation à l'indice santé prévue en décembre 2008
Crédits supplémentaires années antérieures : 110 milliers d'euros
 Régularisations des crédits 2007 compte tenu d'un indice santé réel de 107,44 en décembre 2007
- 41.15 35 Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs
Réduction : - 150 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.31.01.20

DIVISION ORGANIQUE 46
ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédits supplémentaires années antérieures : 14 milliers d'euros
 Régularisation de soldes de fonctionnement antérieurs

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES

21. Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique

- 41.01 21 Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Montant adapté pour l'impression de brochures - Transfert de l'A.B.12.66.02
- 12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.01.02

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

10. Allocations et prêts

- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Crédit supplémentaire : 394 milliers d'euros
 Crédit variable revu à la hausse sur base des recettes attendues en 2008

- 82.03 10 Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)
Réduction : - 491 milliers d'euros
 Crédit variable non utilisé depuis de nombreuses années. Il peut être ramené à 0

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Crédit revu à la hausse en raison de l'augmentation des frais de déplacements et de séjours dans le cadre des réunions plus fréquentes du Conseil supérieur de la guidance PMS
Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
 Solde de crédits 2007 lié à la raison susmentionnée

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS

40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Réduction : - 868 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 42 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 398 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 551 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

50. Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 12.01 50 Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.01.02

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Adaptation à l'index

52. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Adaptation à l'index

54. Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.23 54 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Adaptation à l'index

- 55. Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe**
- 44.10 55 Formation établissements CPMS
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation des crédits suivant dispositif décréteil

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE FORMATION -
RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE

- 22. Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté**
- 01.08 22 Formation fonctions de sélections et de promotion
Crédit supplémentaire : 550 milliers d'euros
 Procédure d'obtention des brevets en application du décret du 4/1/99 - Formation CF suivant décret du 2 février 2007
- 24. Formation réseau et établissements de la Communauté française**
- 01.01 24 Formation réseau CPMS
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)
- 01.02 24 Formation établissements CPMS
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)
- 01.01 24 Formation réseau - Enseignement spécial
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)
- 01.04 24 Formation établissements - Enseignement spécial
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)
- 01.05 24 Formation réseau - Enseignement secondaire
Crédit supplémentaire : 260 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)
- 01.06 24 Formation établissements - Enseignement secondaire
Crédit supplémentaire : 131 milliers d'euros
 Alignement du réseau de la Communauté française sur le subventionné en ce qui concerne la périodicité des dépenses (année scolaire et non plus civile)

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Crédit supplémentaire : 517 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 135 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

**DIVISION ORGANIQUE 51
 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Prise en charge d'un quota kilométrique pour un chargé de mission

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Crédit supplémentaire : 511 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 3536 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 1233 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES**53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement**

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 505 milliers d'euros
 Adaptation à l'indice général des prix de janvier 2008 et à la population scolaire

54. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros
 Solde créances années antérieures

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 431 milliers d'euros
 Adaptation à l'indice général des prix de janvier 2008 et à la population scolaire

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Adaptation à l'inflation
Crédits supplémentaires années antérieures : 15 milliers d'euros
 Soldes 2006 et 2007 pour 3 écoles ayant introduit leur demande tardivement et pour la rectification d'erreurs d'encodage

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 997 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 3554 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

- 64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements**
- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 4748 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES

- 70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**
- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Crédit supplémentaire : 634 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire

- 71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"**
- 12.21 71 Assurance des élèves du primaire
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Adaptation suivant tarification des conventions en cours

- 72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement**
- 43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Crédit supplémentaire : 1222 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire

- 73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné**
- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Adaptation à l'inflation

- 74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement**
- 44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Nouvelle estimation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Crédit supplémentaire : 977 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire

- 75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné**
- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation à l'inflation

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

- 80. Initiatives diverses**
- 11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental
Crédit supplémentaire : 232 milliers d'euros
 Adaptation des crédits aux nouvelles conventions APE/ACS

- 81. Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental**
 01.01 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE

- 92. Formations en relation avec l'Enseignement fondamental**
 01.03 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 57 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 01.06 92 Formation en cours de carrière - Niveau micro
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 93. Brevet sélection**
 01.02 93 Formation brevet sélection Communauté française
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins estimés

**DIVISION ORGANIQUE 52
 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

- 41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
 11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 441 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
 11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 232 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements**
 43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 815 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements**
 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 11861 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1416 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation des paramètres

- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 127 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire
Crédits supplémentaires années antérieures : 106 milliers d'euros
 Apurement de créances années antérieures

54. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice

- 43.10 54 Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation des crédits suivant dispositif décentralisé

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation des paramètres
- 44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 849 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire
Crédits supplémentaires années antérieures : 51 milliers d'euros
 Apurement de créances années antérieures

56. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice

- 44.10 56 Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation des crédits suivant dispositif décentralisé
- 44.11 56 Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation des crédits suivant dispositif décentralisé

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 349 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

- 63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements**
 43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 725 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

- 64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements**
 44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 990 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

- 70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**
 41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
 Adaptation à l'inflation

PROGRAMME 8 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

- 80. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi**
 11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire
Crédit supplémentaire : 3276 milliers d'euros
 Adaptation des crédits aux nouvelles conventions APE/ACS

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

- 90. Discriminations positives - Enseignement secondaire**
 01.02 90 Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire
Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros
 Prise en compte de tous les arrêtés de subvention

- 91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement**
 01.01 91 Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Transfert vers CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 6 milliers d'euros
 Soldes de subventions 2006 pour l'Ecole d'enseignement spécialisé Léona Platel de Liège et l'ASBL "Les Grignoux" à Liège
- 01.02 91 Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 01.05 91 Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 01.09 91 Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 01.10 91 Dépenses de toute nature en relation avec le projet Carolingua
Réduction : - 33 milliers d'euros
 Adaptation aux dépenses prévisionnelles
- 92. Activités interréseaux**
- 33.01 92 Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement
Credit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel**
- 01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel
Credit supplémentaire : 475 milliers d'euros
 Crédit nécessaire à la création d'un CTA
Crédits supplémentaires années antérieures : 55 milliers d'euros
 Soldes de subventions 2007 dus à plusieurs établissements
- 01.04 94 Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 1 millier d'euros

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Credit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en raison de l'augmentation des dépenses (colloques, café, chargé de mission)

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Credit supplémentaire : 489 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire
Credit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Credit supplémentaire : 428 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

- 46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements**
- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 1966 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical**
- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 179 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements**
- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 2952 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- 49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical**
- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 212 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles
- PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE**
- 50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**
- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 545 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire
- 51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"**
- 12.21 51 Assurance des élèves
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Adaptation suivant tarification des conventions en cours
- 53. Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement**
- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 147 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire
- 43.24 53 Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures (nouveau)
Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros
 Liquidation du forfait pour les cours philosophiques pour l'année scolaire 2005-2006
- 54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné**
- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 297 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2008) et de l'évolution de la population scolaire
- 44.24 56 Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

57. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 57 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
 Crédits sollicités en vue de payer des prestations de surveillance de midi dans
 2 établissements d'enseignement libre spécialisé
- 44.09 57 Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**60. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi**

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Adaptation des crédits aux nouvelles conventions APE/ACS

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**80. Initiatives diverses**

- 01.01 80 Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant
 des besoins éducatifs particuliers
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation de la part contributive de la Communauté française

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE****PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE****10. Frais de fonctionnement**

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Crédit supplémentaire : 1679 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 1037 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut
Crédit supplémentaire : 548 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 171 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

- 41.14 10 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux
Crédit supplémentaire : 272 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 111 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

- 41.15 10 Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe
Crédit supplémentaire : 265 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 65 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

11. Subventions

- 61.01 11 Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2008

13. Subventions sociales

- 41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2008 et des populations étudiantes

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Crédit supplémentaire : 99 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 51 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

21. Subventions

- 44.04 21 Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 22 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

- 44.05 21 Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Buber
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Crédit supplémentaire : 127 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2008 et des populations étudiantes

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Crédit supplémentaire : 1879 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 1221 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Crédit supplémentaire : 1582 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 1037 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Crédit supplémentaire : 493 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 301 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons
Crédit supplémentaire : 93 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 59 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Crédit supplémentaire : 529 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 134 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 71 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.18 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie de Louvain
Crédit supplémentaire : 182 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 105 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007
- 44.19 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 92 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2008
Crédit supplémentaire années antérieures : 76 milliers d'euros
 Correction finale en fonction de l'indice santé réel de décembre 2007

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES

30. Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi

- 33.14 30 Subventions
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41. Frais de fonctionnement

- 34.03 41 Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire
Réduction : - 1395 milliers d'euros
 Adaptation sur base d'une nouvelle évaluation des litiges en cours

43. Subventions

- 44.14 43 Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé
- 40.05 45 Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation à l'index
- 40.07 45 Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Correction technique

DIVISION ORGANIQUE 55**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES****PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES
(HORS DOTATIONS)****40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier -
Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles**

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Réduction : - 215 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)**

- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 948 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 257 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

**44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la
création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)**

- 44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)
Réduction : - 129 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES**51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française**

- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles
Réduction : - 182 milliers d'euros
 Adaptation automatique de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif et des dépenses déduites du "S" (globalement à la hausse)

52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 11.03 52 Personnel statutaire des internats autonomes
Réduction : - 178 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

- 41.23 52 Dotation aux internats autonomes
Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2008 par rapport à celui de 2007

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles
Réduction : - 245 milliers d'euros
 Adaptation automatique de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif et des dépenses déduites du "S" (globalement à la hausse)

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles
Réduction : - 380 milliers d'euros
 Adaptation automatique de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif et des dépenses déduites du "S" (globalement à la hausse)

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

- 01.04 58 Provision pour politiques nouvelles
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.41.01.11 de la DO 14

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPERIEURS D'ARCHITECTURE**60. Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement**

- 11.03 60 Personnel statutaire de l'Institut d'architecture - La Cambre
Réduction : - 135 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

- 41.21 60 Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2008 par rapport à celui de 2007

61. Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement

- 43.24 61 Subventions-traitements de l'Intercommunale d'Architecture
Crédit supplémentaire : 73 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

- 43.26 61 Subvention à l'Intercommunale d'Architecture
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice des prix réel de janvier 2008 par rapport à celui de 2007 et de l'évolution des populations étudiantes

62. Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement

- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice des prix réel de janvier 2008 par rapport à celui de 2007 et de l'évolution des populations étudiantes
- 44.31 62 Subventions-traitements des Instituts Saint-Luc
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

70. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes

- 01.01 70 Commissaires et délégués du Gouvernement
Réduction : - 43 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

71. Allocations familiales

- 45.40 71 Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université
Crédit supplémentaire : 221 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 45.41 71 Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université
Réduction : - 55 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 45.42 71 Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université
Réduction : - 93 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

72. Congés de maternité

- 01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité
Réduction : - 81 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

82. Subventions sociales

- 33.01 82 Subventions sociales
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation du montant à l'indice santé effectif de 2007 et aux populations étudiantes

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (frais liés à un nouveau chargé de mission au Secrétariat permanent de la Commission de concertation, réalisation d'une étude universitaire sur l'enseignement de promotion sociale, régularisation du taux de remboursement des frais de transport)
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros
Soldes pour des états de frais de 2007
- 33.01 02 Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Adaptation aux besoins (campagne de promotion de l'enseignement de promotion sociale)

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 412 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des paramètres actualisés
- 41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements
Réduction : - 181 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des paramètres actualisés

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements
Réduction : - 1219 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 139 milliers d'euros
Adaptation du montant sur base des chiffres de la population scolaire 2006-2007

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.08 54 Frais pour la formation continuée
Crédits supplémentaires années antérieures : 42 milliers d'euros
 Solde d'une créance 2006 pour le CPEONS
- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1224 milliers d'euros
 Adaptation du montant sur base des chiffres de la population scolaire 2006-2007.
 Répartition du crédit entre année en cours et années antérieures
- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 1270 milliers d'euros
 Apurement des arriérés concernant l'admission aux subventions de nouvelles formations
- 55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement**
- 44.08 55 Frais pour la formation continuée
Crédits supplémentaires années antérieures : 25 milliers d'euros
 Apurement de créances 2006
- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 516 milliers d'euros
 Adaptation du montant sur base des chiffres de la population scolaire 2006-2007.
 Répartition du crédit entre année en cours et années antérieures
- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 570 milliers d'euros
 Apurement des arriérés concernant l'admission aux subventions de nouvelles formations

**PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION
 BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**

60. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale
Réduction : - 610 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant suite à la régularisation du crédit variable antérieur

**PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE
 PROMOTION SOCIALE**

81. Actions diverses

- 01.02 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

83. Transfert de données

- 01.03 83 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO
Crédits supplémentaires années antérieures : 23 milliers d'euros
 Apurement d'une dette de 2006

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROGRAMME 2 - INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20. Académie d'été de Wallonie

- 33.02 20 Subventions à l'établissement d'utilité publique
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

21. Subventions à des associations diverses

- 33.04 21 Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature
Crédit supplémentaire : 73 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 437 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 154 milliers d'euros
Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Réduction : - 498 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 763 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres actualisés

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice des prix réel de janvier 2008 par rapport à celui de janvier 2007

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution des populations étudiantes

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés
Crédit supplémentaire : 136 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution des populations étudiantes

46. Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation à l'index et à l'évolution des populations étudiantes

48. Délégués du gouvernement

- 01.01 48 Dépenses de personnel et de fonctionnement
Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements

- 43.01 50 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 103 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 1557 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné
Crédit supplémentaire : 224 milliers d'euros
 Réestimation des dépenses de personnel par les services de l'administration sur base des nouveaux paramètres disponibles

**PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A
HORAIRE REDUIT**

**82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de
fonctionnement**

- 44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Adaptation à l'index et à la population scolaire

PROGRAMME 9 - EQUIPEMENTS

90. Dépenses en matière d'équipement

- 60.01 90 Equipement des écoles supérieures des arts
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Adaptation interne en fonction des populations étudiantes
- 64.01 90 Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnés
Réduction : - 2 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.60.01.90

**DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.02 02 Paiement des professeurs correcteurs
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Révision de l'indexation et revalorisation salariale

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
Crédit supplémentaire : 900 milliers d'euros
Impact de la hausse des taux à court terme
- 21.04 10 Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles
Crédit supplémentaire : 400 milliers d'euros
Impact de la hausse des taux d'intérêt

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

11. Subventions et charges financières des universités libres

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 200 milliers d'euros
Montant jugé suffisant

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

- 01.32 11 Dotation à la Région wallonne
Crédit supplémentaire : 6841 milliers d'euros
Nouveau calcul en fonction des paramètres actualisés (niveau d'inflation)
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Crédit supplémentaire : 1983 milliers d'euros
Nouveau calcul en fonction des paramètres actualisés (niveau d'inflation)